

cours de l'année 1959 se traduirait par 281 millions de dollars; 7 p. 100 de cette somme est presque 20 millions. La Commission a émis une directive portant que cette réduction soit effectuée. Cette directive est en vigueur depuis le 1er août 1959; nous avons demandé aux chemins de fer de nous présenter des réclamations mensuellement, et pour honorer ces réclamations nous avons dépensé 11 millions de dollars.

Comme les réclamations retardent toujours de deux ou trois mois, nous calculons que nous aurions déboursé 17 millions de dollars si nous n'avions pas exigé une autre réduction de 2 p. 100 qui, à notre avis, - en plus des réclamations qui nous seront présentées par les compagnies de navigation qui ne fonctionnent, évidemment, que durant les mois d'été, - portera nos déboursés à près de 20 millions de dollars.

Nous avons constaté que le trafic normal avait fléchi au cours des premiers mois de l'année et nous ne voyons aucune indice qu'il augmentera. Par conséquent, nous avons ordonné que la réduction soit portée de 7 à 9 p. 100.

Aux fins de la présente situation, j'ai enlevé quelques chiffres, et je constate que pour les mois de janvier, février et mars, le volume du trafic normal a rapporté \$60,200,000, chiffre de base auquel je suis arrivé en ne comptant pas l'accroissement de 17 p. 100. Si nous multiplions cette somme par trois pour la période de neuf mois, nous obtenons le produit de \$180,600,000; et 15 millions de dollars en subsides pour cette période de neuf mois représentent une réduction de 8.3 p. 100.

La présente réduction, comme je l'ai dit, s'établit à 9 p. 100 et nous pouvons la maintenir en vigueur pour six ou sept mois encore; d'ici là nous recevrons les réclamations nécessaires.

Si le volume du trafic normal augmente nous devons peut-être réduire ce chiffre de 9 à 8 ou 7. Mais si le volume du trafic normal continue de fléchir, il se peut que nous ne réduisons pas du tout ce chiffre de 9 p. 100, car nous aurons à déboursier les 15 millions de dollars en cause advenant une légère baisse dans le volume du trafic normal.

Voilà l'objet du projet de loi; c'est à peu près toutes les explications que je puis en donner.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrais-je vous demander comment vous êtes arrivé au chiffre de neuf mois?

M. KNOWLES: Je ne saurais dire, c'est le cabinet qui en a décidé ainsi.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Hees pourrait peut-être nous le dire. Ce chiffre ne témoigne-t-il pas d'un peu d'optimisme?

L'HON. GEORGE HEES (*Ministre des Transports*): Oui, monsieur le président. Nous comptons que la commission royale chargée d'étudier la question des transports présentera son rapport avant la fin de l'année et que le Gouvernement pourra avant le 30 avril, - si je ne m'abuse, - adopter une nouvelle ligne de conduite à l'égard de ce problème du rail. Voilà pourquoi on a fixé une période de neuf mois au lieu d'une période d'un an.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ne pensez-vous pas alors que c'est agir avec beaucoup d'optimisme?

M. HEES: Peut-être bien, mais le Gouvernement en a décidé ainsi.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. PASCOE: Si nous faisons preuve de trop d'optimisme et si le rapport de la commission royale n'est pas soumis à temps, faudra-t-il présenter un autres projet de loi pour le bon fonctionnement de la commission des Transports ou bien est-ce que cette dernière pourra poursuivre son activité automatiquement?